

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC67

présenté par

M. Bournazel, Mme Auconie, M. Becht, M. Guy Bricout, Mme de La Raudière, Mme Firmin Le Bodo, M. Meyer Habib, M. Ledoux, M. Morel-À-L'Huissier et M. Vercamer

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 5, après le mot :

« musicale »

insérer les mots :

« et de la filière des variétés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer expressément le secteur de la variété dans le champ d'action du CNM.